

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RUFFIEUX**
Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 073-217302181-20260630-DCM30062026_048-DE



Arrondissement de Chambéry
SEANCE DU 30 JUIN 2026

République Française

DCM 2026-048

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15
Conseillers présents : 14
Conseiller absent : 01
Procuration : 01
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RUFFIEUX, régulièrement convoqué le 18 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier ROGNARD, Maire.

Étaient présents : Madeline ABRY, Fabienne CAGNON, Claire DELON, Xavier FEUGA, Ghislain FIORA, Christian GRUFFAT, Emilie GUILLORY, Adeline HEYMANN, Véronique MAURICE-RÉMONDAT, Maria PILLOUD, Clément PONÇON, Thomas RÉMY et Patrick SALA.

Absent excusé : Pierre Yves PASQUALI

Pouvoir : Pierre Yves PASQUALI a donné procuration à Véronique MAURICE-RÉMONDAT.

Secrétaire de séance : Emilie GUILLORY

Approbation de la modification des règlements du service restaurant scolaire et du service garderie périscolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ouverture des services de « restaurant scolaire » et de « garderie périscolaire » a nécessité la mise en place d'un règlement intérieur respectif pouvant être actualisés pour prendre en compte les modifications qui interviennent dans le fonctionnement de ces services rendus à la population.

Le projet d'actualisation de cette année amène à modifier le délai de réservation des repas. Cette modification vise à réduire le gaspillage alimentaire de notre prestataire. Ces règlements sont accompagnés d'un coupon réponse afin que chaque famille s'engage de manière formelle à les respecter.

Il donne ensuite lecture de ces règlements qui entreront en application à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 et propose au conseil municipal de les approuver.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** les règlements intérieurs des services « Restaurant scolaire » et « Garderie périscolaire » tels que présentés ;
- **autorise** Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance
Emilie GUILLORY

Le Maire,
Olivier ROGNARD

